

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 février 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, M. Hadi HMAMED, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, M. Guy HEMET (pouvoir de Mme Daniella TROCHU), M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (pouvoir de Mme Marie SENERS), M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Roland de HEAULME).

Absents excusés : M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Patrick CONFETTI (pouvoir à Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à Ludovic JAMET), M. Jean-Michel DESCH, Mme Daniella TROCHU (pouvoir à M. Guy HEMET), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Michel SAPORTA, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), Mme Dana SOLECKI (pouvoir à M. Claude JAMATI), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), Mme Marie SENERS (pouvoir à Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL), M. Erik LINQUIER, M. ROLAND de HEAULME (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 28 janvier 2013

Date d'affichage de la convocation : 28 janvier 2013

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 12

Excusés : 5

N° de l'ordre du jour :

**2013-02-04 : Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
pour l'année 2013.**

□ M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts, et notamment l'article 1639 A bis et 1639 B sexies III-2 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2009.06.02 du 23 juin 2009 relative à l'harmonisation progressive des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2011.03.03 du 29 mars 2011 relative au vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2011 ;

En application de l'article 1639 A bis du Code général des impôts, le Conseil communautaire a décidé le 23 juin 2009 un lissage progressif des taux de TEOM de 2010 à 2014 des onze communes vers un taux unique communautaire.

Le Conseil communautaire a été contraint, par le calendrier réglementaire en 2011, de voter un taux unique de TEOM pour les communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin. Aucun lissage des taux ne pouvait être voté au-delà du 15 janvier 2011.

Le Conseil communautaire a fixé en 2011 le taux moyen de TEOM à 5.39%. Il est proposé de maintenir le même taux pour l'exercice 2013.

Les variations de taux de TEOM entre 2012 et 2013 dans le tableau ci-dessous ne tiennent compte que du lissage des taux des communes.

Le Conseil communautaire doit aussi délibérer pour fixer le taux de TEOM de Châteaufort qui a rejoint Versailles Grand Parc le 1^{er} janvier 2013.

Le taux de Châteaufort en 2012 est de 7,05 %. Il est proposé de maintenir en 2013 le taux de TEOM de Châteaufort à ce même niveau.

L'intégration de Châteaufort à Versailles Grand Parc entraîne la sortie de Châteaufort du SICTOM et du SITREVA qui demandent des pénalités financières liées aux investissements et aux contrats en cours. Le maintien du taux de TEOM à son niveau actuel a pour objet de compenser éventuellement les pénalités financières de sortie des syndicats intercommunaux.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *vote un taux unique de TEOM à 5.39 % en 2013 ;*
- 2) *vote un taux de TEOM pour Châteaufort de 7,05 % en 2013 ;*
- 3) *précise les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par commune. Les évolutions sont liées au lissage.*

<i>Communes</i>	<i>Taux de TEOM 2012</i>	<i>Taux de TEOM 2013</i>
<i>Bailly</i>	5,39 %	5,39 %
<i>Bièvres</i>	7,16 %	6,27 %
<i>Bois d'Arcy</i>	6,32 %	5,86 %
<i>Buc</i>	4,97 %	5,18 %
<i>Châteaufort</i>	7,05 %	7,05 %
<i>Fontenay-le-Fleury</i>	5,50 %	5,44 %
<i>Jouy-en-Josas</i>	5,35 %	5,37 %
<i>Les Loges-en-Josas</i>	5,70 %	5,54 %
<i>Noisy-le-Roi</i>	5,39 %	5,39 %
<i>Rennemoulin</i>	5,39 %	5,39 %
<i>Rocquencourt</i>	4,61 %	5,00 %
<i>Saint-Cyr-l'Ecole</i>	5,76 %	5,57 %
<i>Toussus-le-Noble</i>	5,01 %	5,20 %
<i>Versailles</i>	5,24 %	5,32 %
<i>Viroflay</i>	5,39 %	5,39 %

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20130207-CC20130204-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2013